

PROJET DE RÈGLEMENT URB-01-03

Règlement URB-01-03 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin de modifier l'affectation du sol de certains lots

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme* est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut modifier son règlement sur le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été donné accompagné du dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil municipal du 19 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Lorraine décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

La carte accompagnant le *Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme* est modifiée par l'ajout des lots situés à l'intersection du boulevard De Gaulle et du rang St-François et des lots situés à l'intersection du boulevard De Gaulle et du Boulevard René-D'Anjou dans l'affectation du sol « Habitation unifamiliale isolée », le tout tel que montré à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 2.

La carte accompagnant le *Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme* est modifiée par l'ajout du lot situé sur le boulevard de Vignory face à l'avenue Fraser dans l'affectation du sol « Habitation unifamiliale isolée », le tout tel que montré à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

M. Jean Comtois
Maire

Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière

**CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 L.C.V.)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 19 août 2025 (2025-08-148)
Adoption du projet de règlement : 19 août 2025 (2025-08-148)
Transmission à la MRC :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la MRC :
Entrée en vigueur :

M. Jean Comtois
Maire

Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière

ANNEXE 1 – Modification à l'affectation du sol sur le boulevard De Gaulle

Annexe 1

Affectation du sol avant et après la modification réglementaire



Avant modification



Après modification

ANNEXE 2 – Modification à l'affectation du sol sur le boulevard de Vignory

Annexe 2

Affectation du sol avant et après la modification réglementaire



Avant modification



Après modification